

ENTRÉE LIBRE

Mensuel Tirage 10 000 copies

Journal communautaire de Sherbrooke

Volume II, No 2 / 11 septembre 1987

Spécial Travail



Le travail est au centre de nos réalisations... et de nos échecs.

Auto, boulot, bécot, dodo

«Qu'est-ce que tu fais dans la vie?» Posez cette question à 10 personnes et il y a de fortes chances que 9 d'entre elles vous parlent de leur emploi tandis que la dernière vous parlera de sa recherche d'emploi. À moins qu'un rigolo vous réponde qu'il fait des mots-croisés, qu'il regarde le golf à la télévision ou qu'il passe son temps à répondre aux sondages.

Le travail (ou l'absence de travail) représente donc une partie importante de notre vie. Il amène selon le cas richesse ou pauvreté, satisfaction ou frustration, bonheur ou malheur.

La structure du travail a considérablement évolué depuis 20 ou 30 ans. Le jargon du travail a vite adopté les expressions virage technologique, automatisation, informatisation, mécanisation, ... réadaptation, recyclage et chômage. Un article élabore les voies de solutions

à ce problème qui va en augmentant.

On parle aussi de Sherbrooke, la ville miracle, où les porte-feuilles suintent comme une certaine statue. «Un miracle économique qui pourrait bien s'avérer n'être qu'un mirage économique passager». Parlant de Sherbrooke, quel est à votre avis le plus gros employeur en ville? Des surprises vous attendent au tournant de la page, et pas besoin de gratter pour trouver la réponse!

On a aussi des témoignages de personnes qui travaillent. Louise nous parle de son travail d'infirmière, et Francine nous raconte, un clin d'œil au coin des yeux, son expérience de planteuse d'épinette. Facile et payant, oui Madame Chose.

Qui dit emploi dit chômage. Les deux sont devenus indissociables, comme l'amour et le sida. «Un vrai travailleur travaille

toujours», sous-entend-on malicieusement. Qui mérite de recevoir de l'assurance-chômage? Même question pour l'aide sociale. Le projet de réforme que préconise le ministre Pierre Paradis risque de changer les règles du jeu. Faudra être vigilant.

Heureusement, il y a des ressources, comme Jeunesse Emploi Estrie, OPEX et le Club de Placement. Des articles nous en apprennent plus long sur les services et le fonctionnement de ces organismes de soutien.

Un autre sujet plutôt à la mode, les accidents de travail. D'abord une statistique peu intéressante: on a dénombré 15 000 accidents de travail en 1986 pour la seule région de l'Estrie; 1 travailleur sur 10. Et les ressources pour les accidenté-e-s ne cessent de diminuer. Un exemple convaincant: le déménageur de 18 ans qui subirait des fractures à 2 vertèbres lombaires devrait recevoir un faramineux montant

Qui travaille pour qui?

page 3

Le libre échange et nous

page 10

cflx
CÂBLE 96.3 MF 95.5

Programmation

automne-hiver 1987-88

page 11

forfaitaire de 4 000\$.

* * *

Et le libre-échange? Que changera-t-il à nos structures de travail? Quels sont les conséquences et les enjeux d'un tel accord entre les États-Unis et le Canada? Et les impacts sur notre vie de tous les jours?

On termine sur la page culturelle. Huit artistes de la région nous expliquent ce que ça signifie vivre de son art lorsque les problèmes d'argent, d'ouvertures, de soutien et de reconnaissance sociale meublent le quotidien. Pas facile la vie d'artiste!

Prochain numéro, spécial Santé. Au programme, alimentation, médecines traditionnelle et alternative, santé mentale, activité physique, etc. Vous êtes en forme et vous avez des idées? On vous accueillera comme des reines et des rois. Le spécial travail nous a épuisés. Allez, au boulot!

Bonne lecture!

France Denis
pour l'équipe

Ah... Le travail

Nos conditions de vie et de travail se sont indiscutablement améliorées depuis la naissance du Canada. Pourtant, certains aspects du marché du travail demeurent peu connus du public en général.

Par exemple, combien de gens savent qu'en 1983, au Canada, plus de 51% des personnes rémunérées travaillaient plus de 40 heures par semaine dont 11% travaillaient plus de cinquante heures par semaine?

Combien d'entre nous savent qu'au Québec aucun règlement ne limite la durée de la journée ou de la semaine de travail ou encore que le salaire minimum (\$4.35/hre) ne représente que \$174.00 par semaine (40 heures) dont un salaire annuel de \$9,048.00. Il serait bon de se rappeler ici que le seuil de pauvreté dans une ville comme Sherbrooke, tel que le Conseil National du Bien-être Social du Canada le détermine, se situe en 1987, à \$9,870.00 pour une personne, à \$12,944 pour deux (2) personnes et à \$17,318.00 pour trois (3) personnes...

Des revendications à reprendre

Le meilleur compagnon de route du travail demeure sans aucun doute le chômage. Dans les années 60, on considérait un taux de 4% de chômage comme «normal». Aujourd'hui, un taux de 10% demeure le seuil «acceptable» à ne pas franchir. Pourtant, le chômage pourrait diminuer considérablement par une baisse du nombre d'heures de travail hebdomadaire, par une baisse de l'âge de la retraite, etc... Nous voyons donc l'importance de reprendre nos revendications traditionnelles.

Et le miracle...

Devant une situation économique difficile, Sherbrooke semble bien «tirer son épingle du jeu». Certains médias parlent même du «miracle sherbrookoïse». Pourtant, ce miracle économique pourrait bien s'avérer n'être qu'un mirage économique passager.

Premièrement, c'est dans le secteur des services qu'on retrouve la main-d'œuvre la plus abondante (voir page 3). Cependant, ce secteur offre généralement des emplois moins bien rémunérés et souvent à temps partiel.

Deuxièmement, le secteur de la construction a permis une utilisation maximale de la main-d'œuvre concernée. Pourtant, les gros travaux (palais de justice, Trust Royal, Carrefour de l'Estrie...) et les projets domiciliaires (logements multiples et unifamiliaux) ne pourront pas soutenir le même rythme de développement que nous avons connu ces dernières années. De plus, nous aurions pu nous attendre à des projets concernant les H.L.M. car la liste d'attente pour ce type de loyer demeure importante. Mais les autres résidences s'avèrent sûrement plus rentables pour la ville...

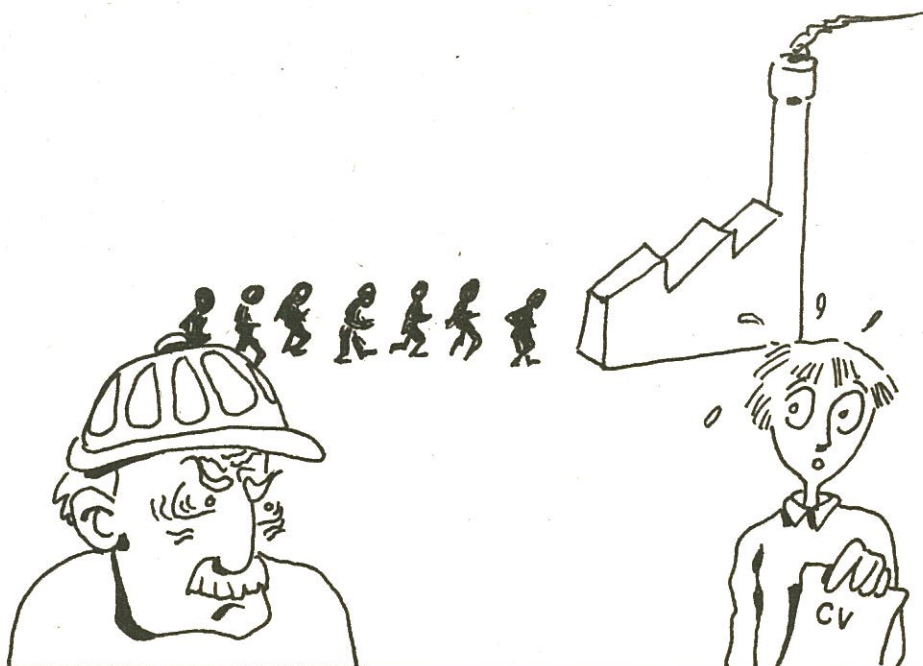
Enfin, le développement de la ville se fait souvent au détriment des espaces verts: bois Beckett, bois Nicol, terrain de golf...

Nous sommes donc en droit de nous demander quand se produira le dur réveil du rêve économique.

Comité de rédaction

1. Statistiques Canada.

Dessin de: Carmen Aduriz



COMMENTAIRE

Dans la vie...

Demander à quelqu'un-e ce qu'il-elle fait dans la vie, c'est lui demander quel est son travail. Si on a pas de travail, les bureaux d'assurance chômage et de Bien-Être Social nous demanderont d'en chercher, parce que ne pas travailler ça veut dire être à la recherche d'un emploi.

Depuis des temps immémoriaux, le travail est au centre de notre vie, pour le constater il suffit de regarder certains noms de famille (Boucher, Marchand, Couturier...). On se définit et se compare d'après notre job. Pourtant, il est tentant de penser qu'il pourrait en être autrement.

Le travail, c'est la santé... de l'économie! Depuis toujours, plus il y a de gens qui travaillent, mieux ça va; plus le taux de chômage est élevé, plus on est dans le trouble. Cette logique ne peut pas être éternelle. Prenons l'agriculture en exemple: l'arrivée de la machinerie agricole a diminué le besoin de main-d'œuvre. Qu'allions-nous faire? Retarder l'arrivée du tracteur pour que tout le monde travaille? Devrait-on aussi retarder l'invasion informatique sous prétexte qu'on sauvera des emplois? Et que dire des nouvelles pièces de un dollar qui élimineront graduellement les emplois de ceux et celles qui dépliant les billets pour les compagnies de transport en commun?

Alors que les outils, les besoins et le monde en général changent, notre conception du travail, elle, ne change pas. Cela fait plusieurs victimes. On se réorganise sans changer certaines choses de base; des gens perdent leur emploi à cause de phénomènes normaux et ensuite on les marginalise.

Il faut s'adapter à notre monde qui nécessite moins de travail pour fonctionner et arrêter de pénaliser ceux et celles qui font les frais de ce changement.

Pour régler cette injustice, plusieurs voies sont à explorer. À quoi pourraient travailler ceux et celles qui sont présentement sans emplois? Regardons les besoins non-comblés; logements malsains, personnes âgées et handicapées en besoin d'assistance, dépollution... Ces travaux seraient socialement utiles. S'il faut créer des emplois, regardons ce qui est utile, et n'inventons pas d'autres tâches pour le plaisir de nous faire consommer encore plus d'inutilités.

Partage du temps de travail, années sabbatiques, pré-retraites... ces solutions sont envisageables mais il ne faut pas faire d'autres perdant-e-s comme on a fait avec les pré-retraité-e-s; après leur avoir laissé entendre qu'ils-elles auraient droit à l'assurance chômage on les a laissés tomber. L'assurance d'un revenu minimum garanti nous rendrait aussi plus ouvert-e-s au changement.

La façon de travailler a changé, il faut l'accepter et modifier les structures sociales en conséquence.

Patrick Nicol



S'ABONNER C'EST...
SE DONNER LES MOYENS
DE MIEUX S'INFORMER

ABONNEMENT RÉGULIER ... 12,00 \$
ABONNEMENT DE SOUTIEN ... 15,00 \$
INSTITUTION ... 20,00 \$
DON ... \$

Ci-joint un chèque ou mandat poste au montant de _____ pour _____
abonnement(s), adressé à Entrée Libre 187 Laurier, local 310, Sherbrooke,
Québec, J1H 4Z4

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Tél: _____

ENTRÉE LIBRE

Collaborateurs/Collaboratrices:

Carmen Aduriz
Gilbert Ash
Ann Beauvais
Jean Bédard
André Bourget
Lyson Burgoyne
Pascale Choquette
Bernard Couture jr
Carole Denis
France Denis
Rachel Émond

Liane Flibote
Richard Gendron
Normand Gilbert
Roch Lafrance
Jocelyne Macmillan
Francine Marchand
Christian Nicol
Patrick Nicol
Jean-Roch Perron
Denis Poudrier
Lyne Raymond

A M E C Q

Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

Éditeur: La Voie Ferrée

Impression: Communication
des Cantons inc.

Distribution:
Permis 2e classe, no 7082

Entrée Libre est un mensuel paraissant le 15 de chaque mois. Le territoire couvert est délimité par les rues: Queen et St-Joseph à l'ouest, Le Phare au sud et la rivière St-François à l'est.
Entrée Libre desservira prioritairement les intérêts des gens moins favorisés économiquement, socialement, culturellement, politiquement; et qui ne possèdent pas ou peu de pouvoir réel dans leur milieu de vie. Le journal se veut une alternative aux journaux existants. Il favorisera la circulation du point de vue des organisations luttant pour l'amélioration de nos conditions de vie et de travail en général. Entrée Libre privilégiera l'expression des gens ayant peu ou pas accès aux médias traditionnels. Les bureaux du journal sont situés au 187 de la rue Laurier local 310 au troisième étage, Sherbrooke, Qué. J1H 4Z4. Tél.: 821-2270. Tous les projets d'articles présentés seront étudiés. Entrée Libre est membre de l'Association des médias écrits communautaires du Québec (A.M.E.C.Q.).

Salaire c'que ça l'air

Qui dit emploi, dit salaire. Mais voilà que cet aspect de la question demeure une des ombres au tableau du «miracle sherbrookoïse».

En effet, pour son salaire hebdomadaire moyen en décembre 1986, Sherbrooke se situait en seizième position parmi vingt-et-une villes du Québec recensées par Statistiques Canada. Comme indicateur, soulignons que parmi ces villes, le salaire hebdomadaire le plus élevé appartenait à Sorel avec \$487.33 par semaine et que Granby possédait la triste marque du salaire le plus bas avec une

moyenne de \$356.60.

Pour Sherbrooke, ce taux se situait à \$386.54 comparativement à une moyenne canadienne se situant à \$434.99 (voir le tableau I). Cet écart représente une différence de \$48.45 par semaine ou de \$2,519.40 sur une base annuelle.

Et encore... et toujours...

Cette différence, présente depuis de nombreuses années, s'explique en partie par la composition de la main-d'œuvre sherbrookoïse concentrée dans les secteurs des services et des industries avec des salaires moins

élevés que la moyenne industrielle. Nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur le tableau II et III pour nous en rendre compte. Les principaux employeurs de la ville se situent d'ailleurs dans ces secteurs d'activités économiques (voir le tableau IV).

Lors d'un reportage concernant la piètre performance de Sherbrooke sur le plan de la moyenne salariale, un journaliste d'un média de la région souligna l'avantage de cette situation car ainsi, les gens d'affaires «seraient intéressés à venir s'établir ici...»

Pourrait-on être plus clair sur la question de savoir qui profite de la situation?!

Normand Gilbert



Photo: André Bourget

«Une main-d'œuvre concentrée dans les services...»

Tableau I
Salaires hebdomadaires moyens

	Sherbrooke	Canada
1980	\$254.18	\$317.38
1981	\$281.68	\$355.12
1982	\$302.68	\$390.79
1983	\$336.61	\$386.34
1984	\$333.99	\$401.97
1985	\$382.73	\$425.12
1986 (déc.)	\$386.54	\$434.99

Tableau II
Secteurs d'activité économique (1981)

Secteurs	Employés
Services socio-culturels, commerciaux	22 480
Fabrication	10 895
Commerce	9 080
Administration publique et défense	3 465
Transports, communications, autres serv. publics	3 050
Construction	2 575
Finance, assurances, immobilier	2 195
Sans objet	1 745
Secteur primaire	975
TOTAL	56 460

(Source: Répertoire des industries, S.D.I. de Sherbrooke)

Tableau III
Classification par secteurs industriels

Sherbrooke 1986	INDUSTRIES	Emploi
Textiles	5	1 709
Machinerie, sauf machines électriques	13	1 693
Aliments et produits analogues	20	1 163
Vêtements et produits connexes	16	860
Machinerie électrique et électronique, matériel et fournitures	16	617
Imprimerie, édition et industries connexes	27	604
Produits de caoutchouc et plastique	11	572
Produits minéraux non-métalliques	9	429
Produits en cuir	2	331
Produits de métal, sauf machinerie et équipement de transport	15	282
Papier et produits connexes	5	277
Instruments scientifiques et médicaux	10	189
Industries primaires du métal	1	150
Produits du bois (meubles exclus)	4	90
Matériel de transport	2	60
Produits chimiques	2	18
Meubles et articles d'ameublement	2	12
Industries manufacturières diverses	13	351
TOTAL	173	9 407

(Source: Répertoire des industries, S.D.I. de Sherbrooke)

Tableau IV
Principaux employeurs à Sherbrooke - 1986
(chiffres approximatifs)

Carrefour de l'Estrie	2 300
Centre Hospitalier Universitaire (CHUS)	2 300
Dominion Textile Inc.	1 468
Centre Hospitalier Hôtel-Dieu	1 300
Université de Sherbrooke	1 300
Gouvernement provincial (région)	1 250
Hôpital St-Vincent de Paul	1 100
Ville de Sherbrooke	880
Ingénierie Combustion Canada Inc.	681
Cégep de Sherbrooke	600

(Source: Répertoire des industries, S.D.I. de Sherbrooke)

Où est passé mon 154\$ par semaine?

Depuis le début de la décennie la situation économique (niveau de vie) de l'ensemble de la population s'est indiscutablement améliorée. Plusieurs facteurs socio-économiques ont contribué à cet état de fait; augmentation réelle des salaires, politiques sociales assurant un minimum de protection sociale (assurance-chômage, pension de vieillesse, bien-être social...), diminution du nombre d'enfants par famille, présence plus marquée des femmes sur le marché du travail, etc...

Toutes ces considérations ont contribué à une plus grande disponibilité d'argent pour l'ensemble de la population.

Quand le vent change de bord...

Mais voilà que cette situation risque de se transformer de façon importante dans les prochaines années puisque certains facteurs favorables à une amélioration de nos conditions économiques ne joueront plus un rôle aussi important; le nombre d'enfants par famille se stabilise, l'augmentation

moins rapide du pourcentage des femmes présentes sur le marché du travail se fait sentir, les coupures dans les services sociaux en général diminuent les revenus réels de plusieurs, etc...

Mais c'est sur le plan du pouvoir d'achat des salarié-es (salaire réel) que le changement demeure le plus perceptible. En effet, Alain Dubuc, analyste économique à La Presse et à Radio-Québec, a calculé que le pouvoir d'achat moyen des salarié-es a baissé de \$154.00 par semaine depuis dix ans. Il mentionne que «si les salaires avaient continué à progresser de la même façon depuis dix ans (N.D.L.R. que la période s'échelonnant de 1955 à 1975), à un rythme de 2.5% de plus que l'inflation, le salaire hebdomadaire moyen atteindrait \$603.95 en 1987. Or, il ne sera que de \$450.00. Il s'agit d'un écart de \$154.00 ou encore de 35%» (La Presse, 27 décembre 1986).

Mais si nous ne tenons compte que de l'inflation (sans le 2.5% d'enrichissement annuel), nous constatons tout de même une diminution réelle du pouvoir d'achat. «Autrement dit, gagner

\$232.14 en 1977 et gagner \$471.80 en 1987, cela revient exactement à la même chose pour le consommateur. On constate donc que les salarié-es touchent \$21.80 de moins par semaine qu'il y a dix ans» (La Presse, 27 décembre 1986). Cette perte s'élèvera donc à \$1,133.60 pour 1987.

Et profitent les profils...

Pendant ce temps, les journaux du mois d'août 87 nous apprennent qu'un sondage de l'agence Dow Jones auprès de 209 grandes sociétés canadiennes révèle que les profits d'exploitation de ces compagnies ont grimpé de 40% pour le deuxième trimestre de 1987. En termes monétaires, cela représente des profits de \$2.77 milliards de dollars pour une période de trois mois d'activités. Pour les six premiers mois de 1987, l'augmentation des bénéfices serait de 44%.

Et comme le dit un dicton populaire «les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent». À quand un changement de cette situation?

Normand Gilbert



Les soins à domicile

Il existe, paraît-il, une grande compétition chez les infirmières à Sherbrooke; beaucoup d'infirmières, peu d'ouvertures de postes. Fait tout de même étonnant puisque la ville compte quatre hôpitaux, des cliniques médicales de toutes sortes et... des CLSC (Centre local de services communautaires).

Nous avons rencontré une infirmière qui travaille en santé communautaire depuis dix ans.

Après avoir obtenu son DEC en techniques infirmières, Louise a voulu se spécialiser. Au fil des ans et tout en travaillant, elle a complété un certificat en santé communautaire, un autre en organisation et éducation communautaires et un dernier en psychologie des relations humaines. Aujourd'hui, il ne lui manque que quelques cours pour obtenir son baccalauréat «SC Sciences». Évidemment toutes les infirmières ne ressentent pas le besoin

et ne voient pas la nécessité de se renouveler. Louise a décidé de poursuivre ses études pour au moins avoir le choix de changer.

Actuellement, elle fait partie d'une équipe de cinq infirmières qui s'occupe de donner des soins à domicile. La majorité des bénéficiaires sont des personnes âgées ou des «post-opératoires».

Ainsi, chaque jour, entre 8 h 30 et 15 h 00, Louise rencontre environ sept patient-e-s. «Le contact avec les bénéficiaires correspond à une source de valorisation exceptionnelle», nous dit-elle. Les patient-e-s apprécient beaucoup les infirmières qui leur rendent visite à domicile. L'attention particulière qu'ils-elles reçoivent alors les incite à adopter une attitude très cordiale envers l'infirmière qui les soigne alors que ce sentiment n'est pas toujours présent quand ils-elles sont en relation avec des infirmières à l'hôpital.

Le travail avec les malades chroniques peut cependant

comporter certaines frustrations. En effet, lorsqu'on ne note pas d'amélioration dans l'état de santé d'un-e ou de plusieurs patient-e-s, il peut devenir difficile de garder son enthousiasme.

Après ses visites, Louise rentre au bureau jusqu'à 17 h 00. Elle rédige ses rapports qu'elle remet ensuite au coordonnateur, complète les dossiers de ses patients et organise son horaire du lendemain avec ses collègues. Il peut aussi arriver qu'une réunion d'équipe se déroule en compagnie des médecins du CLSC.

En ce qui concerne les conditions de travail, Louise semble satisfaite, même si ces conditions ne correspondent pas tout à fait à l'idéal.

Une condition importante, voire même capitale aujourd'hui, la sécurité d'emploi. Louise a la ferme conviction d'avoir un emploi assuré pour le restant de ses jours, à condition qu'elle travaille auprès des personnes âgées.

Pour les vacances, elle prend un mois, plus dix jours fériés. Par ailleurs, les journées de maladie sont réduites à moins d'une par mois. Mais puisque l'horaire de travail est plutôt flexible, les infirmières peuvent faire des heures supplémentaires qu'elles reprennent en temps, (et non en salaire) quand elles ont besoin d'un congé. En ce qui concerne le congé de maternité, la mère peut bénéficier de cinq mois de congé payés et de deux ans de congé sans solde. Le salaire est tout de même satisfaisant, «il répond aux besoins» dit Louise. Évidemment toutes ces conditions font partie d'une convention collective puisque les employé-e-s du CLSC sont membres d'un syndicat.

En ce qui a trait à l'avancement, Louise nous dit que les possibilités sont plutôt restreintes au CLSC. Pour sa part, l'avancement comme tel ne la préoccupe pas réellement. Sa priorité se situe plus au niveau de sa propre

évolution. Elle souhaite utiliser son expérience pour éventuellement explorer différentes spécialisations. La périnatalité, (tout ce qui concerne ce qui précède et ce qui suit immédiatement la naissance), l'intéresse beaucoup.

Pour Louise, les conditions de travail idéales correspondent à un bon salaire (un salaire un peu plus élevé que son salaire actuel), de longues vacances (plus d'un mois), un horaire flexible, beaucoup d'autonomie et... pas d'unique forme.

Tout compte fait, l'infirmière qui travaille au CLSC a peut-être de meilleures conditions qu'on ne se l'imagine pour exécuter un travail sans doute beaucoup plus exigeant qu'on ne se l'imagine aussi...

Lyson Burgoyne

Savez-vous planter des épinettes?

Le secteur forestier, c'est bien connu, contribue largement à l'économie québécoise. Dans le passé, des erreurs commises par ignorance justifient l'intérêt à favoriser la meilleure croissance possible de cette richesse naturelle renouvelable. Au Québec depuis quelques années, le gouvernement subventionne l'entreprise privée pour le reboisement. Malheureusement, on trouve des opportunistes pour exploiter la situation au détriment de centaines de travailleurs-euses pour la plupart jeunes et étudiant-e-s.

Avant de m'y engager, je voyais le travail de planteur-euse comme éprouvant physiquement mais très payant. Le premier est indiscutable, le second tout à fait contestable. J'ai passé l'entrevue au bureau de la Cie en Mauricie, avec l'épouse du patron. Elle m'a bien dit qu'après 2 semaines d'expérience, règle générale, une planteur-euse touche \$100./jour et que les contrats s'échelonnent de mai à septembre. Le calcul est facile, on s'en tire avec quelques milliers de dollars pour un seul été. Moi non plus «J'ai jamais vu New-York»... mais, je ne doutais pas en être aussi loin de la coupe aux lèvres.

Dans le secteur privé, il y a peu de différences au niveau des salaires et des conditions de travail d'une cie à l'autre, d'autant plus qu'elles sont toutes soumises aux

mêmes règlements du Ministère Énergie et Ressource. Les planteurs-euses sont rémunéré-e-s à l'arbre, le prix variant entre .06¢ et .10¢ dépendamment des difficultés que présentent les terrains. La semaine est de 6 jours à 10 heures/jour, beau temps, mauvais temps. En principe, la seule dépense consiste en une déduction quotidienne du salaire pour frais de service et nourriture (dans mon cas c'était \$7/jour). Toutefois, chaque planteur-euses est responsable de son équipement; tente, sac de couchage, etc., la cie n'offre aucun abri sauf la tente-cuisine. Ces conditions, je les connaissais avant de partir. C'est à la signature du contrat, une fois rendue sur place, à 50 km du village le plus proche, que j'ai appris le reste. Les planteurs-euses écotent de toutes les pénalités imposées par le Ministère Énergie et Ressource, en guise d'exemple, vous êtes en déficit de \$50. pour une hydratation insuffisante des arbres avant la mise en terre; croyez qu'on ne se trouve pas toujours à proximité d'un point d'eau et que bonne volonté ou non l'évaporation se produit rapidement lors d'une journée chaude. Quelquefois, la provision personnelle d'eau pour la journée se voit, de mauvais cœur, donnée aux arbres mais, plus souvent on fait une petite prière pour éviter le passage du fonctionnaire sur notre territoire. La Cie pour sa part loue sacs et pelles de planteur-euse et retient

.02¢ par arbre planté à quiconque ne termine pas le contrat.

J'ai vite compris qu'à .08¢/arbre, en respectant les normes (profondeur, distance entre les arbres etc...) sur un terrain buché et chargé d'obstacles, je n'arriverais pas à planter 1250 arbres capitalisant le fameux \$100/jour. J'en conviens, ce n'est pas impossible mais, très peu y arrivent, on nous leurre avec les exceptions. Dans mon équipe 2 personnes sur 30 plantaient quotidiennement plus de 1000 arbres et j'estime important de mentionner qu'ils n'en étaient pas à leur première expérience. Moi, j'y suis restée 3 semaines et de l'équipe du début, nous n'étions plus qu'une dizaine. Cependant, avec tous les départs et arrivées de planteurs-euses j'ai rencontré environ 75 personnes.

Enfin, selon les calculs même de la Cie je devais avoir un gain net d'environ \$100. pour mes dix (10) jours de travail. Mais surprise! J'ai reçu, par courrier, une paye unique et finale de \$19.76. Avant de partir, j'ai investi environ \$300. pour m'équiper convenablement et je suis loin d'être la seule dans cette situation.

Ce qu'il m'en reste? Une expérience inoubliable de vie de groupe, une épreuve de courage et de détermination et... une haine féroce des moustiques!

Francine Marchand

Dessin de: Carmen Aduriz



Ah! Les jeunes

Il est de notoriété publique que les jeunes, au sens large du terme, c'est-à-dire les 13 à 30 ans, sont lâches, paresseux, profiteurs, égoïstes, inconsistants, etc. etc. Par contre Nathalie, après avoir laissé l'école en secondaire IV, décide de terminer son DES (Diplôme d'études secondaires) et d'entreprendre des études en coiffure. Marc se lance en business en vendant des toiles et des stores vénitiens. Jean, après avoir lâché le Cégep, y retourne en électrotechnique et prépare des spectacles (il est musicien). Josée, elle, après un «break» pour se retrouver et faire le point, commence son université en botanique. Que penser?

Evidemment tous ces jeunes et bien d'autres encore subissent une pression de la part des adultes en général, de l'Aide sociale, du chômage, des parents. «Il faut décider à 15 ans ce que l'on veut faire dans la vie» me disait Jérôme. «Ça n'a pas de bon sens» réplique Aline, «les jeunes c'est comme le monde de 40 ans, ils ont le droit à une job, à une job intéressante.» Et oui! les jeunes «ça» veut travailler, étudier, faire des «affaires». Et puis

même si «ça» ne voulait rien faire «J'ai le temps de faire une synthèse de ce qui se passe, je suis en chômage», «ça» fait toujours quelque chose.

Certains sont très réalistes. «L'emploi = argent = faire ce que tu veux» et ce qu'ils veulent: «un jour j'aurai ma maison, j'vais avoir des vacances.» D'autres apportent même des idées! «Le temps partagé, ça serait une solution.»

Naturellement chacun et chacune a son individualité, ce n'est pas un portrait fidèle que je trace ici, mais ç'en est un global qui exprime une réalité; celle du sans-emploi: «Être sans emploi, au début j'capotais...», celle du drop out: «Aller au Cégep? ch'us pas assez intelligente», celle du jeune qui a envie de travailler: «Est-ce que j'exige trop de mes emplois? Est-ce que j'suis trop exigeante?» Sans parler de toutes les insécurités: «J'ai une entrevue demain matin, je sais pas quoi faire». Ce qui choque par contre c'est de voir avec quelle habileté ils font ressortir leurs défauts, leurs faiblesses: «T'as jamais travaillé, t'as pas d'expérience, l'employeur lui, y veut un gars qui a de l'expérience. Tu peux pas en avoir d'expérience si on

t'engage pas.» Il y a la solution «J'garde mon sens de l'humour, j'rêve...». Et finalement si c'était le gouvernement? «Y savent pas s'qui veulent», «Le prêt-bourse me coupe parce que j'étais sur le B.S. Y penses-tu que j'me suis ramassé d'l'argent là-dessus?»

D'où avons-nous tiré ces citations? Du bilan annuel de Jeunesse Emploi Estrie, organisme qui accueille, informe et appuie les jeunes dans leurs recherches d'emploi, créations de projets et orientations. Nous pourrions affirmer: Vu, lu et entendu ces commentaires depuis les débuts de l'organisme.

Nous souhaiterions que la voix des jeunes s'affirme avec plus de force pour exposer leur réalité, adaptable ou non à la société. Être jeune ce n'est pas un problème, c'est un état.

Pascale Choquette
pour Jeunesse Emploi Estrie

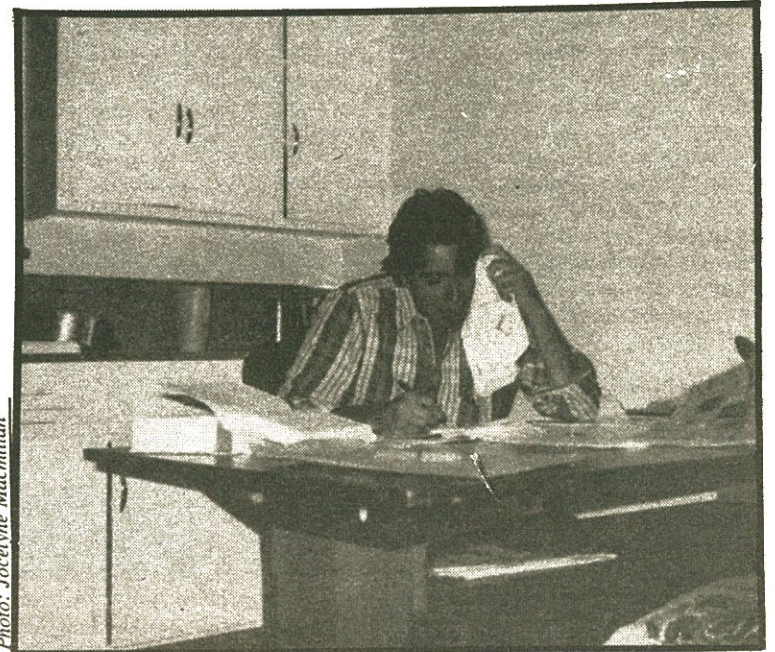


Photo: Jocelyne Macmillan

«Allez au CEGEP? Ch'us pas assez intelligent(e)!»

Vous et vos droits

Un employeur est-il obligé de verser un salaire à un employé pendant sa période d'entraînement?

Faits:

Les faits soumis au Tribunal sont les suivants:

Monsieur «X» décroche un emploi et consent à ne pas être payé pendant la période de son entraînement. Après son entraînement, Monsieur «X» est congédié. Il demande au Tribunal de condamner son ex-employeur à lui verser un salaire pour la période d'entraînement qu'il a suivie. L'employeur prétend, en défense, qu'il n'a pas à verser de salaire puisque Monsieur «X», au moment de l'embauche, avait accepté de ne pas être payé pendant son entraînement.

Question:

Pensez-vous que le Tribunal va ordonner à l'employeur de verser un salaire à Monsieur «X» pour sa période d'entraînement?

Décision:

Monsieur «X» a droit au salaire minimum pour toute la période de son entraînement.

Motifs:

La Loi sur les Normes du Travail prévoit qu'un salarié est une personne qui reçoit un salaire en échange de son travail et ce salaire ne peut être inférieur à un certain montant spécifié dans la Loi. Cette loi est obligatoire et personne ne peut se soustraire aux normes minimales d'emploi qu'elle prévoit. Ici, Monsieur «X», même s'il était en période d'entraînement, effectuait un travail pour son employeur et avait donc droit, pour ce travail, à un salaire. L'acceptation par Monsieur «X» de ne pas être payé pendant son entraînement est nulle et sans effet car contraire à la loi.

Pour ces motifs, le Tribunal condamne l'employeur à verser à Monsieur «X» le salaire minimum pour toute la période de son entraînement.

Référence:

Commission du salaire minimum c Corp. de l'hôpital d'Youville de Sherbrooke, J.E. 80-521.

1. Sauf pour les employés à pourboire, ce salaire minimum est présentement de \$4.35/heure. Il sera porté à \$4.55/heure à partir du 1er octobre 1987.

Me Jean-Roch Perron
Aide Juridique

Nous sommes à la recherche de collaborateurs/trices

Pour écrire, enquêter, faire de la photo, du montage... Un peu de tout quoi! Collaborer à ENTREE LIBRE, pour apprendre tout en étant actif-ve dans son milieu.

Qui sont les précaires?

La création d'emploi, c'est bien beau, mais encore faut-il savoir que tous les emplois créés n'ont pas tous la même valeur. Ce court article, tiré de Vie Ouvrière (août 1987) nous parle des emplois dits «précaires».

Il y a plusieurs façons de définir le travail précaire. La plus habituelle englobe tous les statuts à durée réduite de travail:

- temps partiel régulier: postes réguliers deux ou trois jours par semaine;
- temps partiel occasionnel: à la différence du cas précédent, on ne garantit pas un minimum d'heures de travail par semaine.
- temporaires ou surnuméraires: on les embauche, souvent à plein temps, pour des périodes de «rush», des remplacements de vacances ou de divers congés.
- contractuels: on les embauche pour une durée déterminée. Ex: chargés de cours dans les universités.
- pigistes: travailleur-euse autonome qui vend sa production à plus d'un employeur.
- saisonniers: emploi de quelques mois par année.

Mais il y a aussi des secteurs d'emplois précaires, la métallurgie par exemple, où les travailleurs sont mis à pied et réembauchés au gré des contrats et des entreprises précaires, les groupes populaires par exemple,

dont la survie est liée aux piètres salaires et conditions de travail de leurs employé-e-s. Les non-syndiqué-e-s enfin, ainsi que plusieurs employé-e-s d'entreprises sous-traitantes, connaissent souvent une précarité de revenus et de conditions de travail: salaire minimum, conditions de travail et de santé-sécurité inférieures aux normes du travail etc.

Bref, le travail précaire se caractérise souvent par une durée

réduite de travail, un faible revenu annuel, peu ou pas d'avantages sociaux, et peut-être surtout par une insécurité d'emploi et un statut social inférieur. À la limite, on peut travailler volontairement à temps partiel, sur un poste assuré et à un salaire raisonnable et ne pas être précaire. À l'inverse, plusieurs précaires cumulent une foule de petits boulots, travaillent au total 70 heures/semaine pour un salaire minable et jamais assuré.



Photo: André Bourget

«Certains secteurs d'emploi sont précaires...»

Comment tuer ou blesser en toute légalité.

C'est très simple, mais seulement une minorité de gens peuvent en bénéficier. Il faut tout d'abord être un «boss». Ensuite, il faut laisser les conditions de travail de ses employés se dégrader. Finalement, lorsque l'inévitable arrive, il faut appeler l'événement «accident de travail». Fait de cette façon, pas de problème avec la police et la justice... et c'est pas cher.

Pour ceux et celles qui douteraient de cette méthode, laissez-moi vous dire qu'il y a eu 15.000 «accidents du travail» en 1986 pour la seule région de l'Estrie et qu'un travailleur-euse sur dix a été touché-e.

Cette méthode d'élimination est de plus en plus populaire: en dix (10) ans, le nombre d'accidents de travail a presque doublé.

Combien cela coûte-t-il? Très peu cher. La Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), l'organisme chargé d'administrer le régime, a fait des prouesses pour limiter l'augmentation des coûts dans ce monde où le coût de la vie augmente sans cesse.

Des exemples? En 1976, il en coûtait en moyenne \$1.86 aux patrons pour chaque \$100 de salaire versé à leurs employés. En 1986, après avoir subi une augmentation du coût de la vie de 82.3% en dix ans et une augmentation de près de 100% du nombre d'accidents pendant cette période, vous pourriez croire que le taux de cotisation moyen aurait dépassé le \$8.00 du \$100 de salaire versé. Et bien, détrompez-vous! En 1986, le taux de cotisation moyen était de... \$2.05 du \$100, soit une augmentation moyenne de 1% par année pendant ces dix ans. Comme vous le voyez, chers employeurs, la CSST fait tout pour vous rendre la vie plus facile.

Comment la CSST a-t-elle pu maintenir un taux de cotisation aussi bas? Très simple: tout d'abord, en coupant dans les prestations et services aux accidentés-es du travail et ensuite, en laissant augmenter le déficit de la CSST.

1- Les coupures

Il y a eu deux (2) vagues de coupures. En 1982, en pleine récession, la CSST en profite et procède à ce qu'on a appelé les «compressions budgétaires»... sur le dos des accidentés-es bien sûr. Les principales «trouvailles» de la CSST étaient les suivantes: mettre fin à l'indexation annuelle des prestations, restreindre l'admissibilité aux programmes de réadaptation ainsi que des frais payés, limiter les traitements de physiothérapie, couper les allocations reçues de la Régie des rentes du Québec et des rentes de pré-retraite, etc.

Naturellement, ce n'était pas encore assez et à la demande du

patronat, la loi 42 est adoptée en 1985. Par cette loi, la CSST réussit à enlever davantage aux accidentés-es, notamment en faisant disparaître les rentes à vie pour incapacité pour les remplacer par des montants forfaitaires ridiculement bas. Vous voulez des exemples, en voici:

- l'amputation totale du pied d'un facteur de 53 ans devrait lui rapporter environ \$9,415;
- l'amputation totale d'une main d'une secrétaire-dactylo de 40 ans devrait lui valoir environ \$21,064;
- un déménageur de 18 ans qui subirait des fractures à deux

(2) vertèbres lombaires devrait recevoir environ \$4,000.

Ça c'est une bonne administration de l'argent des employeurs: une diminution qui peut aller jusqu'à dix fois moins qu'en vertu des rentes de l'ancienne loi.

2- Le déficit de la CSST

Avant 1983, il n'y avait pratiquement pas de déficit à la CSST (quelques milliers de dollars par année). En 1983, l'année qui a suivi les coupures faites aux accidentés-es, c'est la catastrophe: un déficit de \$867,000.00. En 1984: \$1,082,000.00. En 1985: \$1,871,000.00. En 1986, \$2,228,000.00.

Que s'est-il passé? C'est très simple: la CSST a décidé de baisser le taux de cotisation des employeurs (5% en 1983, 9% en 1984 et 1% en 1985). Tout ça alors que le coût de la vie augmentait de 22% pour la même période. Résultat: un trou de \$2 milliards, quatre ans plus tard.

Je vois d'ici quelques patrons qui commencent à s'énervier en se disant qu'ils devront un jour ou l'autre payer ce déficit de leur CSST. Revenez sur terre! Tout va se passer comme à l'habitude. Le Conseil du patronat a encore une fois trouvé la solution: après deux vagues de coupures, il est

maintenant tout à fait justifié de réclamer avec force l'application du vieux dicton «jamais deux sans trois». Mais cette fois-ci, on rajoute un nouvel aspect très original: en plus des coupures, il faudrait que les travailleurs et travailleuses assument 25% des coûts du régime.

Alors chers patrons, à quoi sert de prévenir lorsque les travailleurs et les travailleuses paieront pour guérir?

Roch Lafrance
du Comité des
travailleurs-euses
accidentés-es

La population «SCRAPe» Paradis

Les 3 et 4 juillet dernier s'est tenu un colloque sur la réforme de l'aide sociale avancée par le Ministre Pierre Paradis. C'est sur le thème des dangers de cette réforme que l'ADDS de Laval, la Coalition B.S. Dignité de Québec, l'ACEF de Laval, l'ODAS de Montréal et le RAJ National ont organisé ce colloque.*

Près de 100 personnes provenant de 33 groupes à travers la province y ont pris part. Les participantes et participants ont vite saisi les dangers du projet de réforme de Pierre Paradis et ont compris l'importance de lutter contre un tel projet. Les discussions se sont faites en ateliers et les décisions ont été prises en plénière.

Les personnes présentes ont adopté une plate-forme de revendications, un plan d'action et des outils de mobilisation.

La plate-forme de revendications adoptée est la suivante:

- 1- que l'on respecte le droit au travail de toutes et tous par la mise sur pied d'un véritable programme de création d'emplois respectant les normes et législations sur le travail.
- 2- que l'on accorde la parité inconditionnelle pour les moins de 30 ans.
- 3- que l'on exclut toutes baisses des prestations et que l'on vise plutôt à rejoindre le seuil de pauvreté.
- 4- que les barèmes des prestations tiennent compte des besoins réels et particuliers des familles monoparentales.
- 5- l'arrêt des visites à domicile (opération Boubou-macoutes).

Le plan d'action adopté est divisé en trois phases. La première phase en est une d'information et de sensibilisation auprès de la population du Québec. Nous voulons que toutes et tous soient informé-e-s du contenu de cette réforme car ce projet est d'intérêt général.

Qui peut se désintéresser des choix sociaux que le gouvernement fait à notre place. Pouvions-nous savoir que les 400 000 emplois promis par le Parti Libéral du Québec seraient des emplois sous le salaire minimum et sans respect des normes minimales du travail.

La deuxième phase en sera une d'actions de masse qui pourront se traduire en manifestations, dépôt de pétition et/ou d'occupation...

La troisième phase en sera une de réévaluation en régions qui aboutira sur une rencontre nationale.



Source: Regroupement des chômeurs et chômeuses du Québec

Les outils retenus par le colloque sont la Pétition Nationale pour la Défense des Droits Sociaux lancée par le RAJ au printemps dernier et un cahier d'animation produit par le comité de coordination national élu au colloque lors de la fondation de SCRAP-Paradis.

SCRAP-Paradis signifiant «Solidaire Contre la Réforme à Pierre Paradis» veut regrouper les travailleuses-travailleurs et les sans-emploi pour ainsi bâtir un rapport de force intéressant. Seul un travail de solidarité peut renverser la vapeur et nous permettre d'atteindre notre principal objectif, soit le retrait du projet de réforme Paradis.

Denis Poudrier
pour le Comité de Coordination national du SCRAP-Paradis
tél: 565-3536

* ADDS: Association de Défense des Droits Sociaux
ACEF: Association Coopérative et Économie Familiale
ODAS: Organisation de Défense et d'aides aux Assisté-e-s Sociaux-ales.

À surveiller

Thème du prochain numéro:

LA SANTÉ

Si vous êtes intéressé(e) par la rédaction d'articles ou l'achat de publicité, contactez-nous!

821-2270

Le bénévolat: Vous avez dit enrichissant?...

Julien travaille tous les jeudis soir dans un service d'écoute téléphonique. Josée pour sa part fait partie de 3 conseils d'administration de diverses entreprises. Jasmine milite dans une organisation écologique et à l'intérieur d'un syndicat. Jacques est instructeur pour une équipe de soccer moustique. Jeanne est organisatrice libérale dans son comité. Jérôme rend visite à des malades pour leur apporter assistance et soutien moral.

Il y a 2,7 millions au Canada (soit 15% de la population d'âge actif) à donner volontairement de leur temps pendant 3 heures par semaine en moyenne.

Pourquoi? Beaucoup le font pour connaître des gens, pour l'intérêt d'une cause, pour apprendre, s'épanouir, se valoriser. Pour acquérir de l'expérience dans un domaine, sortir de son isolement ou favoriser un changement social. Pour bon nombre de gens, le bénévolat est aussi une façon d'exprimer une insatisfaction face à son travail, à l'organisation du travail et à la monotonie de certaines tâches. On peut penser finalement aux personnes qui participent à une action volontaire afin de s'assurer une certaine forme de contrôle sur leur milieu.

L'intérêt des gouvernements pour l'action volontaire a amené ces derniers à tenter d'évaluer et de quantifier l'ampleur des activités réalisées à l'intérieur de ce secteur. Une étude réalisée par Statistiques Canada en 1980 à travers le Canada indique qu'environ 374 millions d'heures de bénévolat ont été effectuées pendant l'année couverte par l'enquête. En termes d'emplois rémunérés, cela équivaut à 212 000 personnes travaillant 40 heures par semaine pendant une année entière. Une découverte fort intéressante pour les forces politiques qui souhaitaient justement favoriser une réduction du rôle de l'État dans certains secteurs. Le scénario était écrit d'avance.

Sous le couvert de la crise de l'État-providence, les budgets affectés aux services sociaux et communautaires, aux organismes populaires et à la santé ont connu coupures sur coupures, obligeant les différents réseaux à pallier la diminution des services, pourtant essentiels. Dans cette optique, l'action volontaire représentait la solution idéale. C'est ainsi qu'on a institutionnalisé le bénévolat par des programmes de formation pour les bénévoles, des stratégies d'encadrement, une redéfinition des tâches, des contrôles, etc. Bref, il est tentant de faire des bénévoles des travailleurs et travailleuses non salarié-e-s.

Les petits organismes populaires et communautaires n'ont pas échappé à ces coupures. Dans une lettre qu'il adressait à madame Thé: e Lavoie-Roux, mi-

nistre de la Santé et des Affaires sociales, Pierre Morissette du Carrefour Intervention Suicide de Sherbrooke résumait ainsi la situation: «Ces organismes se retrouvent trop souvent au pied du mur parce que les autorités gouvernementales responsables, tout en reconnaissant leur utilité, misent abusivement sur la motivation des bénévoles. Ceux-ci ne se résignent pas à mettre un point final au service essentiel qu'ils assurent et continuent de l'assurer, en dépit de toute logique (...) investissant la moitié de leur énergie à essayer de survivre financièrement. Et sous prétexte que ces petits organismes continuent quand même à opérer dans un tel contexte, on se dit que leurs besoins ne doivent pas être si grands puisque, justement, ils réussissent à continuer.»

Importance des groupes...

Ces organismes sont importants puisqu'ils viennent dans

Le chômage: pour qui?

Il existe deux sortes de chômeurs-euses: ceux-celles qui ont droit à l'assurance-chômage et ceux-celles qui n'y ont pas droit. Sur quoi se base-t-on pour éliminer des personnes qui font une demande d'assurance-chômage? En fait, les agents et agentes considèrent «qu'un-e vrai-e travailleur-euse travaille toujours.» Précisons que la recherche d'emploi est considérée comme un emploi à plein temps.

Qui «mérite» de recevoir de l'assurance-chômage? Eh bien, Monsieur Forget s'est penché sur la question durant une année en recevant 750 \$ de salaire par jour. Après avoir dépensé 11 millions de dollars, le gouvernement ne veut pas trancher cette question pour des raisons politiques... Sauf qu'il a décidé d'augmenter le nombre d'enquêteurs-euses (en fin de compte, une copie des boubous-macoutes au fédéral...) afin de trouver les mauvais-es chômeurs-euses! Accusé-es de ne pas travailler, un sentiment de culpabilité naît chez certaines victimes du chômage. Acculées au pied du mur on les incite à rechercher activement ces fameux emplois «(décent)s» qui sont si rares à trouver; puisqu'ils n'ont pas trouvé, on les oblige à prendre n'importe quel emploi à des salaires inférieurs au seuil de la pauvreté et, s'ils ne travaillent pas assez longtemps à ce même emploi dégradant, on diminue leur période de chômage en les accusant de ne pas vouloir travailler.

Il existe deux catégories de nouveaux-elles chômeurs-euses: les nouveaux arrivants et les prestataires ordinaires.

plusieurs secteurs remplacer l'État qui de coupures en coupures abandonne certains services. De plus ces groupes assurent dans d'autres secteurs la prise en charge de problèmes complexes (santé mentale, suicide, enfants abusés etc.) par des gens du milieu.

Ces organisations développent bien souvent une analyse des problèmes différents des organismes gouvernementaux et réussissent à s'adapter plus rapidement aux besoins manifestés grâce aux structures souples qui caractérisent les groupes communautaires.

La Commission Rochon reconnaît les forces de ces groupes... dynamisme, souplesse, vont à l'encontre de l'uniformisation des services, élargissent le champ des modèles d'intervention, répondent plus rapidement aux besoins etc... Et pourtant...

Travailler pour si peu...

Et pourtant des gens y consacrent de nombreuses heures sans pouvoir s'assurer un salaire décent, malgré le travail positif effectué. Quarante, cinquante heures de travail pour un maigre salaire et cela quand l'organisme est subventionné.

De plus des personnes intéressées au départ à militer, donner un peu de temps pour innover dans un secteur, développer une structure de service originale, aider, doivent finalement utiliser une bonne part de leur énergie à assurer la survie financière du groupe, à se battre contre une bureaucratie pour finalement obtenir une poignée de dollars et se soumettre à de lourds mécanismes de contrôle. C'est frustrant, sans oublier que souvent les programmes de financement ont des objectifs peu compatibles avec les objectifs de stabilité et de continuité des organismes.

Il est grand temps que l'État reconnaisse le rôle joué par les groupes populaires et que conséquemment un financement stable et adéquat soit assuré et ce afin que ceux et celles qui assurent la qualité d'intervention de ces groupes puissent s'assurer une certaine qualité de vie... par un salaire décent.

Gilbert Ash
France Denis

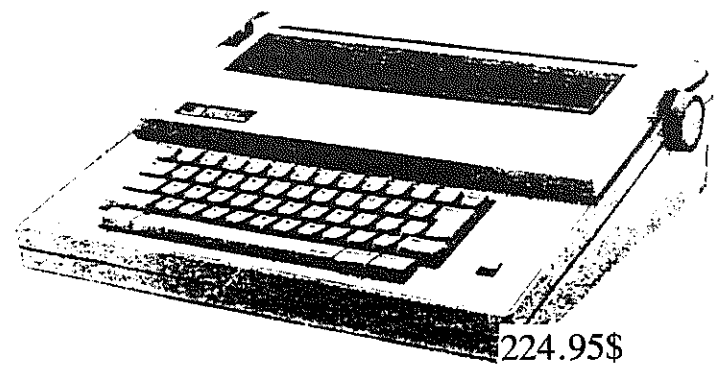
Sources:
SÉNÉCAL, Francine. «Et si tout le Québec devenait bénévole?», Interventions économiques, Printemps 1984, no 12-13, p. 219-230.
L'ALLIER, Jean-Paul, «Du cœur et de l'intelligence», Le Devoir, 14 février 1987.
MORISSETTE, Pierre, «Quand l'État abuse des bénévoles», Le Soleil, 30 juin 1987.

Une bonne machine, y a pas d'erreur!



SMITH
CORONA

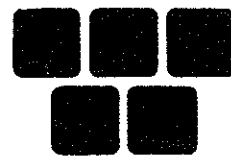
MACHINES À ÉCRIRE
ÉLECTRONIQUES



224.95\$

Rabais de 75\$
Prix sugg. 299\$

- Correction 1 ligne complète
- Centrage automatique
- Demi-espace
- Retour automatique



Équipements
de bureau

QWERT ltée

tél.(819)562-5079

985 GALT OUEST

(AUSSI: LOCATION ET RÉPARATION)

Rachel Emond
Lyne Raymond
Bernard Couture jr
du Mouvement des Chômeurs
et Chômeuses de l'Estrie

O... Quoi? OPEX!

OPEX pour Opération Placement Ex-détenu-e-s ou Ex-judicialisé-e-s existe depuis 1973. Ce service célébrera donc son 15^{ème} anniversaire l'an prochain. Comment ce centre spécialisé de placement est-il financé? Quels services offre-t-il? C'est ce que je vous invite à découvrir.

D'hier à aujourd'hui

Fondé en décembre '73 ce service s'adresse aux personnes

(hommes et femmes) âgées de 18 ans et plus, ayant des antécédents judiciaires (casier judiciaire). Jusqu'en mars 1980 il portera le nom de «Centre de main-d'œuvre pour délinquants». C'est à ce moment que le nom «OPEX» fut choisi. Il existe actuellement au Québec 5 organismes parapublics semblables qui se préoccupent de la réintégration sur le marché du travail de personnes ayant un casier judiciaire.

OPEX a toujours été une ex-

tension des services d'Emploi et Immigration Canada. Le programme extension permet la mise sur pied de services s'adressant à certaines clientèles particulières (ex-détenus, amérindiens, handicapés etc.). OPEX est parmi les plus «vieux» projets extension au Canada.

Services offerts

À chaque année de 400 à 500 dossiers sont ouverts. Parmi toutes ces inscriptions quelque

200 personnes se trouvent un emploi. Il faut souligner que les client-e-s ne sont en aucun cas obligés d'utiliser ce service.

Dès le départ le client ou la cliente est invité-e à cerner quelles sont ses attentes et possibilités face au marché du travail. Par la suite il s'agit de vérifier si les espoirs de la personne sont réalisables ou non compte tenu du marché du travail, de ses expériences de travail, de son niveau de scolarité, de ses apti-

tudes.

À l'étape suivante il s'agit de s'outiller pour atteindre ses objectifs: préparation d'un curriculum vitae, acquérir une méthode de recherche d'emploi adaptée à ses besoins, référence à des employeurs potentiels, référence à d'autres organismes (ex. études etc.) sont quelques-uns des services offerts par les employé-e-s d'OPEX.

OPEX suit pendant quelque temps les client-e-s ayant obtenu un emploi afin de les soutenir dans leurs démarches de réintégration.

Un service particulier s'adresse aux détenus du pénitencier de Cowansville, visant à préparer leur retour à la vie «normale» en ce qui a trait à l'emploi.

Comme le soulignait M. Léo Croteau directeur général d'OPEX beaucoup de travail doit être fait au niveau de la motivation, qui s'avère être le moteur quand on fait un retour au travail après en avoir été écarté pour une certaine période. Des obstacles sont présents, il s'agit d'équiper cette clientèle pour les surmonter.

Gilbert Ash

Des fonctionnaires qui ne dorment pas

Saviez-vous pourquoi un fonctionnaire ne regarde pas par la fenêtre le matin? Réponse: Parce qu'il n'aura rien à faire l'après-midi.

Ce concept du fonctionnaire apportant son oreiller au travail est révolu. Souvent perçu par la société comme étant un *profiteur*, celui-ci a réussi, avec raison, à changer son image auprès du public. Cet article a pour but de permettre au lecteur de mieux se familiariser avec le fonctionnement d'un Centre de Main-d'Oeuvre du Canada ou C.E.C.

Le premier rôle d'un Centre de Main-d'Oeuvre comprend deux services, c'est-à-dire placer les gens le plus rapidement possible et leur apporter un soutien de revenu temporaire, soit l'assurance-chômage.

Voici la liste des services offerts par un C.E.C.

1- Services de première ligne (libre service)

- Accueil
- Banque d'Emploi: Information sur les emplois vacants locaux et sur les emplois extérieurs (banque nationale d'emploi sur microfiche et répertoire).
- Salle de documentation: On y donne avant tout des renseignements sur le marché du travail, les programmes et services du C.E.C.
- Module Information: On y retrouve un présentoir contenant des dépliants, des renseignements concernant les sessions d'information et les sessions sur la Méthode Dynamique de Recherche d'Emploi (MDRE).
- Agents des Services d'Emploi: * support aux clients
* détermination des besoins de service
* référence à un conseiller du Développement des Ressources Humaines, si besoin

2- Marché des emplois

- Banque de dossier de clients
- Traitement des offres d'emplois

3- Développement des ressources humaines (conseiller)

- Conseil professionnel
- Services de présentation assistée
- Administration des programmes d'emploi
- Service de testing

* Fonctionnaire: C'est avant tout un EXÉCUTANT, c'est une personne qui administre les programmes ou les services gouvernementaux.

Saviez-vous que...

- ... l'assurance-chômage est un soutien de revenu pour une période temporaire destinée aux sans-emplois et ceci pour une période maximale de 52 semaines
- ... le C.E.C. accueille entre 300 et 400 personnes par jour
- ... toute personne habilitée à travailler au Canada peut se prévaloir des services d'un C.E.C.
- ... un C.E.C. ne représente qu'environ 20% des offres d'emploi
- ... un C.E.C. n'est qu'une possibilité pour se trouver un emploi (ex: petite annonce, club de placement, etc.)
- ... un C.E.C. peut offrir un service de counseling pour aider quelqu'un à se trouver un emploi

Liste et brève description des programmes offerts aux employeurs et destinés aux plus démunis:

- Programme de Développement de l'Emploi (P.D.E.) option emploi subventionné
Objectif: - Aider les défavorisés et les nouveaux diplômés
Admissibilité: Employeur: Être en opération depuis au moins six mois
Travailleur: Avoir été en chômage pendant les 24 ou 30 dernières semaines ou être diplômé depuis au moins 12 mois.
Durée: Personnes défavorisées: Minimum 43 sem. Maximum 75 sem.
Nouveaux diplômés: 43 semaines fixe
- Programme d'intégration professionnelle
Objectif: - Aider les personnes qui ont de la difficulté à faire la transition du monde des études ou du foyer au monde du travail.
Admissibilité: Stagiaires-Jeunes (Intégration):
* en chômage (ou travaillant à temps partiel au maximum 20 heures/semaine)
* qui ont travaillé moins de 26 semaines consécutives au cours des 52 dernières semaines
* sans diplôme post-secondaire
* qui ont terminé l'école depuis au moins 3 mois
Femmes au foyer à plein temps (réintégration) depuis 3 ans
Durée: * Intégration: 16 à 52 semaines
* Réintégration: 16 à 52 semaines (ou l'équivalent à temps partiel)
- Programme d'acquisition de compétence
Objectif: - Aider les travailleurs en emploi dans les entreprises à acquérir de nouvelles compétences pour qu'ils puissent s'adapter à l'évolution de la technologie et des marchés.
Admissibilité: Les entreprises comptant 200 employés et plus, et lorsque les changements technologiques amènent des mises à pied permanentes.
Durée: Temps plein: Minimum 3 semaines, maximum 3 ans de calendrier
Temps partiel: Minimum 80 heures, maximum 3 ans de calendrier
- Programme relatif aux pénuries de main-d'œuvre
Objectif: - Favoriser la formation dans les professions désignées, dans lesquelles il y a ou il y aura vraisemblablement une pénurie de main-d'œuvre.
Admissibilité: Employeurs: * les entreprises et les associations constituées comptant 200 employés et plus
* les entreprises et les associations de moins de 200 employés dont les stagiaires ont moins d'un an d'ancienneté
Stagiaires: * être un nouvel employé, un travailleur déjà à l'emploi de l'entreprise ou le propriétaire de l'entreprise
Durée: Temps plein: Minimum 3 semaines, maximum 3 ans de calendrier
Temps partiel: Minimum 80 heures, maximum 3 ans de calendrier

Merci à M. Pierre Gravel d'avoir bien voulu me donner l'information requise pour la rédaction de cet article.

Christian Nicol

VOTRE SANG EST PRÉCIEUX



Pourquoi ne pas le partager?



Le 9 à 5 de la recherche d'emploi.

Une formule originale (?) qui semble déboucher sur des résultats étonnamment positifs: la recherche active d'emploi, qui s'effectue sur une période intensive de trois semaines selon un horaire normal... de travail.

L'objectif

C'est par l'intermédiaire du CLUB DE PLACEMENT que les jeunes de 18-30 ans ont accès à cette formation dont le principal objectif est d'aider le-la jeune à développer sa recherche d'emploi de façon à obtenir un travail approprié à ses besoins et à sa situation dans les plus brefs délais possibles.

Ceci implique donc que les personnes qui participent à la session de formation du Club de placement ont au moins une vague idée du type de travail qu'elles recherchent, car le Club n'offre pas de service d'orientation. Il faut aussi préciser que l'emploi ne doit pas nécessairement correspondre à l'emploi idéal. Il s'agit plutôt d'orienter les recherches sur un travail qui peut combler les besoins essentiels du moment présent.

Les conditions de participation

Puisque la formation dure trois semaines et qu'elle a lieu chaque jour entre 8 h 30 et 16 h 30, le Club exige que les participant-e-s soient disponibles à travailler pendant cette période et qu'ils-elles soient prêt-e-s à prendre les moyens nécessaires pour y arriver. Par ailleurs, les participant-e-s doivent aussi répondre aux critères suivants:

- * être âgé entre 18 et 30 ans
- * être en recherche active d'emploi
- * avoir quitté une institution ou une école depuis au moins 6 mois
- * être sans emploi.

Il peut arriver que le Club accepte des participant-e-s de 32-35 ans. Mais son programme de subvention lui permet difficilement de déborder des 18-30 ans. C'est bien dommage, car il n'existe aucune ressource pour les personnes de plus de 35 ans à la recherche d'un emploi. Cependant, il est important de préciser que cette lacune ne peut être comblée par la bonne volonté du personnel responsable du Club de placement.

Historique

Les Clubs de placement ont été mis de l'avant au Canada par le biais de M. Arthur Mills, consultant à la Direction générale des services de soutien d'emploi à Ottawa. Ce programme de groupe a été mis au point à partir de l'application d'une technique élaborée par le Dr. Nathan Azrin dans l'ouvrage intitulé «Job Club Counselor's Manual-A behaviour Approach to Vocational Counseling» (1980).

La méthode

En effet, la méthode utilisée pendant la formation est basée sur la théorie behavioriste qui préconise le renforcement positif.

Ainsi, la démarche consiste en une série de rencontres quotidiennes échelonnées sur trois semaines. Un-e animateur-trice supervise les activités et fournit le soutien, le matériel et les installations nécessaires. À chaque mois, un nouveau groupe composé d'une dizaine de personnes aborde de façon pratique les sujets suivants:

- * rédaction du curriculum vitae
- * techniques d'entrevues
- * technique d'utilisation du téléphone
- * offres de service
- * utilisation de pistes d'emploi
- * démarches auprès des employeurs-euses

De plus, cette démarche structurée et méthodique de recherche d'emploi repose sur des éléments tels que la confiance en soi, la mise en valeur des traits de personnalité favorables et les aptitudes professionnelles. L'animateur-trice et le groupe contribuent à ce cheminement en apportant le soutien dont le-la participant-e a besoin.

Les services

Pendant ces trois semaines de travail à la recherche d'un emploi, plusieurs services sont mis gratuitement à la disposition des participant-e-s pour faciliter leurs démarches. Par exemple, le Club offre aux jeunes la possibilité de faire dactylographier leur curriculum vitae, ou des lettres de pré-

sentation. Les frais d'interurbain et les frais de poste sont assumés par le Club. Le service de photocopie est aussi gratuit. Une documentation spécifique sur le marché du travail régional est également disponible de même que certains appareils audiovisuels.

Les statistiques

Ces statistiques sont calculées à partir des chiffres des trois dernières années de fonctionnement du Club de placement.

La majorité des participant-e-s sont chômeurs-euses, retirent des prestations d'assurance sociale ou sont sans revenu.

La majorité des participant-e-s ont peu d'expérience sur le marché du travail ou possèdent des expériences de courte durée (contrat, projet).

La clientèle provient des trois niveaux de scolarité: D.E.S.: 1/3, D.E.C.: 1/3, Baccalauréat: 1/3.

La moyenne d'âge est de 24 ans.

45% de la clientèle est masculine. 55% de la clientèle est féminine.

Taux de placement: 66%, dont la moitié correspond à des emplois permanents à temps plein et l'autre moitié à des emplois à temps partiel et/ou temporaire.

Taux de rétention: 90% et plus, correspond aux participant-e-s qui se sont trouvés-e-s un emploi et qui occupent encore un poste 6 mois après le début de leur session de formation au Club de placement.

La conclusion et les coordonnées

Il semble que ce centre de recherche d'emploi pour les jeunes adultes répondent à un besoin réel et d'une façon plutôt efficace.

Idéalement, le Club devrait aussi pouvoir offrir un service d'orientation, car c'est souvent parce qu'ils-elles ne savent plus ce dont ils-elles ont envie que les jeunes ne réussissent pas à se trouver un emploi qui leur convient.

De plus, il serait important que le Club puisse ouvrir ses portes à

une clientèle plus âgée. Les personnes de 40 ans qui ont travaillé en usine ou ailleurs pendant longtemps et qui se retrouvent sans emploi ont aussi besoin de renforcement positif. À notre avis, la méthode du Club de placement devrait aussi leur être accessible...

Le Club de placement
297, Dufferin
Sherbrooke
563-9111

Lyson Burgoyne

Faire un budget



comportement; par contre, elle oblige à une discipline qui répugne à beaucoup d'entre nous.

Le budget

Même si on ne fait pas, au préalable, un tableau de ses dépenses, il est possible de s'établir un budget. Il s'agit de confronter ses revenus avec tous ses besoins ainsi qu'avec ses habitudes de dépense et surtout prévoir les imprévus. Cette opération terminée, il faut avoir la fermeté de corriger certaines habitudes, de couper certaines dépenses si cela s'impose. Le budget, c'est une invitation à la prudence.

Nous sommes, ne l'oublions pas, les principaux artisans de notre mieux-être. Si un bilan, c'est voir, et qu'un budget, c'est prévoir, il m'appartient et à moi seul d'y voir et de prévoir.

Extrait de «Ma Caisse», vol. 18, no 3, «La retraite: un sommet à préparer» disponible dans les caisses populaires et d'économie Desjardins.



caisses populaires
et d'économie
desjardins

Le Club de placement de Sherbrooke offre aux chercheurs-euses d'emploi de 18-30 ans des outils et des méthodes efficaces pour les aider dans leur recherche.

Service gratuit.

Pour plus d'information: 297 Dufferin, Sherbrooke
563-9111

LA TABLE RONDE DES
OVEP
DE L'ESTRIE

DU NOUVEAU: L'ATOUT

L'ATOUT: Manuel de ressources pratiques pour l'action communautaire. Thèmes: Planification, relations publiques, réunions, vie démocratique, évaluation.

Prix: \$15 groupes-membres
\$25 autres

Disponible à la TROVEPE:
187 Laurier #314
Sherbrooke, Qc J1H 4Z4
(819) 566-2727

Libre-échange, qu'en penser au juste?

Imaginez une ligne longue de 4,000 milles... d'un côté le Canada, le Québec et de l'autre côté les États-Unis... traversant cette frontière de part et d'autre, des flèches de différentes grosseurs, de différentes couleurs... le tout vous permet de visualiser les échanges économiques, politiques et culturels entre ces deux pays. Et maintenant, imaginez deux gouvernements qui se rencontrent, l'un très gros et l'autre plus petit, afin d'essayer de s'entendre sur le «quoi échanger?» le «comment?» et le «à quel prix?» Et voilà que vous avez une représentation simplifiée des discussions sur le LIBRE ÉCHANGE CANADA-ÉTATS-UNIS qui se déroulent déjà depuis deux ans. C'est en octobre prochain que les négociateurs canadiens doivent en arriver à nous présenter une ébauche d'un accord éventuel qui pourrait modifier profondément les fondements de notre vie de tous les jours, de la musique que l'on écoute, du chèque de chômage que l'on reçoit jusqu'à l'emploi que l'on occupe.

Pourquoi de telles négociations? Eh bien le Canada, en l'occurrence le Gouvernement conservateur fédéral de M. Mulroney recherche par de telles négociations à consolider le marché importateur des États-Unis (le Canada y exporte les 3/4 de ses exportations, et ce avec un profit en 1985 de \$20 milliards de dollars) s'assurant ainsi de notre immunité contre une vague possible de protectionnisme américain, i.e. cette tactique qui briserait la rentabilité de l'exportation canadienne vers les États-Unis.

Quant aux États-Unis, ils y voient évidemment une occasion de s'assurer un marché économique stable qu'ils pourraient exploiter à profit, autant sur l'importation des matières premières que sur l'exportation de leurs produits finis. L'ennui, et c'est là que les critiques se font mordantes, c'est que les États-Unis considèrent que pour en arriver à un accord, nous devons créer ce qu'ils appellent «a level playing field», c'est-à-dire créer chez nous l'équivalence de leur système économique. Ainsi, ce qui paraissait ne vouloir être qu'un accord économique pourrait bien toucher tous les aspects de notre vie, tant aux niveaux économique, social, politique que culturel.

D'une part, il est très facile de faire un lien entre des promesses électorales passées, des promesses actuelles de création d'emploi que les accords du libre-échange réaliseraient et une élection prochaine en 1988.

D'autre part, les prédictions canadiennes qui affirment qu'un tel accord entraînerait la création d'emploi, l'augmentation du revenu national brut et l'assurance d'un marché américain ouvert et stable nous apparaissent partielles et très peu réalistes, puis-

que même le modèle économique sur lequel elles se basent est lui-même critiqué. Même l'épouvantail du protectionnisme américain que M. Mulroney se plaît à invoquer pour justifier ces négociations pourrait ne pas être si dangereux qu'on ne le prétend pour l'économie canadienne.¹

Quels sont finalement les enjeux véritables de ces pourparlers? Les États-Unis critiquent énormément notre système d'intervention gouvernementale et considèrent que cette pratique n'est pas équitable dans une optique de libre-échange. Ainsi, toutes les subventions gouvernementales visant à stimuler la croissance économique de même que les réglementations qui protègent certains secteurs industriels de la concurrence extérieure (notamment américaine) devraient disparaître, laissant par conséquent la porte ouverte à la concurrence américaine hautement compétitive (c'est la loi du plus fort). L'ennui, c'est que ça ne s'arrête pas là...

Sur le plan social par exemple, des programmes tels que «l'aide face aux disparités régionales», «l'assurance maladie», «l'assurance-chômage», «les compensations pour les accidents de travail», «le bien-être social», de même que notre système de taxation, sont perçus par les États-Unis comme étant favorables pour nos industries et devraient par conséquent être modifiés pour se rapprocher du modèle américain.

Du côté culturel, seules les réglementations gouvernementales empêchent la pénétration totale américaine dans le marché des médias de communication canadiens. Ainsi, la radio et la télévision canadiennes sont tenues de nous présenter un certain pourcentage de contenu canadien. L'édition canadienne bénéficie du support gouvernemental sous forme de subventions, les «magazines» canadiens bénéficient d'exemptions de taxe, sans parler des subventions qui touchent à la formation et à l'expression de notre communauté artistique.

— Il est question de fermeture d'usine, de création de nouveaux secteurs économiques, de création d'emplois, et surtout de recyclage et de relocalisation des travailleurs... le tout avec une prédiction à long terme qui serait favorable... Mais à quel prix?

Une ville comme SHERBROOKE où l'économie est avant tout manufacturière souffrirait énormément de la pleine compétition américaine. Sans la protection des tarifs canadiens et des politiques d'achat préférentielles, les secteurs tels que le textile, l'agriculture-transformation, le cuir-chaussure, la fabrication de meubles, et l'imprimerie pourraient connaître des pertes d'emplois très élevées ainsi que des fermetures. Recyclage et relocalisation des travailleurs? Vers quels secteurs et dans

quelles villes? Montréal? Toronto?

Et le plus ironique dans tout cela, c'est que l'objectif premier du Canada, qui consiste à s'assurer d'une immunité contre le protectionnisme américain, ne serait pas nécessairement atteint même avec un accord de libre-échange; il y aura toujours cette loi qui permet au gouvernement américain de pénaliser en tout temps un pays dont les pratiques commer-

ciales sont jugées inacceptables en lui imposant des mesures économiques punitives.²

Personnellement et pour conclure, nous croyons que les conséquences d'un accord de libre-échange Canada-États-Unis sont en somme négatives, voire même destructrices, et ce pour l'ensemble des secteurs de notre vie. Le positif éventuel d'un tel accord ne saurait en aucun cas compenser pour le tort que subi-

rait notre identité politique, économique, sociale et culturelle.

Il s'agit là d'un débat majeur qui nous concerne tous... prêtez-y attention et surtout, ne perdez pas votre gros bon sens.

André Bourget
Jocelyne Macmillan

1. James Laxer, LEAP OF FAITH... Free trade and the future of Canada.
2. Section 303 du «tariff act» de 1930 et section 301 du «trade act» de 1974, le tout autorisant le gouvernement américain à sévir économiquement.

L'écologie contre le chômage

C'est le titre d'un livre paru aux Éditions La Découverte, en 1984, mais ce fut d'abord le thème d'un colloque international organisé par les Ami(e)s de la Terre de France en 1983, à la demande du réseau international des Ami(e)s de la Terre.* Toutefois, ce n'est pas que le rêve d'intellectuels militants mais bien une proposition sérieuse de solution à la crise actuelle.

Mais quelle crise? On peut résumer en disant qu'il s'agit de la crise mondiale d'un modèle de développement basé sur la production de masse et la société de consommation. Selon les Ami(e)s de la Terre, la poursuite de ce modèle est non seulement peu souhaitable, mais de plus en plus incompatible avec un futur viable.

Il est aisé de constater le haut niveau de saturation du marché qui avait permis, durant la période 1945-1975, une croissance



continue de la production industrielle. Les gens recherchent de plus en plus des biens de consommation plus «personnalisés», et cette tendance entraîne nécessairement une diversification des modes de production (la production «artisanale» redevient populaire...).

De plus, sous la pression des groupes environnementalistes, l'industrie doit maintenant faire face à de nombreux problèmes de pollution dont elle porte souvent la responsabilité majeure, et il s'agit souvent de coûts supplémentaires élevés qui doivent bien être assumés, d'une façon ou d'une autre, par le consommateur. Or, ce coût supplémentaire réduit la différence de prix entre le produit industriel et le produit artisanal, et de plus en plus de gens sont prêts à payer la différence...

Les industries les plus polluantes ont souvent réagi à cette tendance en migrant vers les pays «en voie de développement» c'est-à-dire les pays où il n'y avait encore que peu de problèmes de pollution. Mais même dans ces pays, elles doivent de plus en plus faire face à des problèmes sociaux et environnementaux de moins en moins faciles à régler, et ce, même pour le général de service...

L'industrie polluante est en perte de vitesse, vive l'industrie dépolluante! Dans la mesure où cette dernière ne vient pas blanchir la première, on est bien obligé d'admettre sa nécessité à court terme, et son rôle prometteur dans le domaine de la création d'emplois. Le recyclage, l'élimination et la gestion des déchets sont indéniablement des activités qui nécessitent les moyens de l'industrie pour s'effectuer efficacement. Mais il faut bien voir que le recyclage ne justifiera jamais le gaspillage...

Dans une perspective à plus long terme, il faut continuer à promouvoir de saines habitudes de consommation, une saine gestion des ressources (entre autres, la forêt), des structures économiques décentralisées et plus petites (si ce n'est déjà fait, lire «Small is Beautiful» d'E.F. Schumacker, c'est en français, malgré le titre, et ça se trouve dans toute bonne bibliothèque publique ou librairie), la coopération plutôt que la compétition, la créativité plutôt que la discipline, l'amour plutôt que la guerre, la...

Richard Gendron

AIDE JURIDIQUE

— SECTION DROIT CIVIL, DROIT MATRIMONIAL, DROIT DE LA JEUNESSE ET DROIT SOCIAL

(aide sociale, chômage, accident d'auto et de travail)

SERVICE 24 HEURES

563-6122

— SERVICE DROIT CRIMINEL

SERVICE 24 HEURES

563-4721

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE					
7h00	L'Oreille en Éveil					Pré en Bulles	Son d'Âge					
8h00											<i>Réjean Beaudoin</i>	René Roy
9h00	La petite Planète					<i>Louise Lareau</i>	Triple Sexe de l'Androgyne					
10h00											<i>Raymond Munger Thérèse Létourneau Alain Leclerc</i>	<i>Brigitte Robert</i>
11h00											Marchand de Bonheur <i>ACEF Estrie</i>	À la bonne heure <i>Marie-Claude Breton Carole Samson</i>
12h00						<i>Louise Bazinet</i>	La Fièvre du Samedi Midi					
13h00	Environne-moi <i>André Bélisle</i>	Gérousia <i>Serge Arel</i>	Parenthèse	La Criée <i>Pierre Desjardins</i>	L'Alouette en Colère Table de Concertation Jeunesse	<i>François Mercier Isabelle Lussier Pierre Custeau Pierre Méthot</i>	Loustic et Baladin <i>Nathalie Alarie</i>					
14h00	L'Informel					Chair de Poule						
15h00											<i>Bernard Chabot</i>	<i>André Côté</i>
16h00	Les Grands Escogriffes					Étiquette Rouge						
17h00											<i>Bruno Lacombe</i>	<i>Pascal Auger</i>
18h00											<i>Guy Ouellet</i>	Le Vent dans les Notes <i>Marie-Hélène Roy</i>
19h00	Dédale Musical <i>Joanne Hébert</i>	Ecoute pour Voir <i>Monique Dostie et l'équipe</i>	Le Sommet des Fruits et des Légumes <i>Jacques Larivière Jean-F. Tremblay</i>	Le Marché de l'Art	Musik Oblik <i>Serge Desormeaux</i>	<i>Patrick Bélanger</i>	L'Ange Léopard <i>Guillaume Lallier Marie-Hélène Gaboury</i>					
20h00	Enjeux <i>Les Ami-e-s de la Terre</i>	Vice Versa <i>Sylvie Charbonneau et l'équipe</i>	Village Planétaire Carrefour de Solidarité Internationale	<i>Luna Georges Micheline Grimard</i>	La Bougeotte	<i>Robert Dubois</i>	Air Conditionné <i>Luc Marcouiller Eric Gagné</i>					
21h00	Musik-O-Trousses <i>Martin Pagé Jocelyn Ally</i>	S.O.S. <i>Michel Archambault François Léonard</i>	Canta Brazil	Tourisme et Société <i>Martin Lacroix Bruno Lemieux</i>	<i>Christian Couture Anne-Josée Bouchard</i>	Electro Contre Mr News Beat	Transition					
22h00	Bleu Obscur <i>Alain Demers</i>	La rumi... rumi... ruminante <i>Robert Chicoine Steve Fyffe</i>	<i>Geneviève Larivière</i>	Noir Blanc Blues	Chat Chat... Noir	<i>Lync Houde Suzanne Brosseau Jérôme Saucier</i>	<i>Brigitte Vandal</i>					
23h00	Priapisme Auditif <i>André Major</i>	Jazz de A à Z	Jazz dans la Nuit	<i>Daniel Ouellet Gaétan Mathieu</i>	Les Évadés de Heptade <i>André Georges et l'équipe</i>	Ultime Regard <i>Martin Langlois Pierre Meunier</i>	Nous n'Irons plus au Bois <i>Isabelle Lortie Steve Laprise Pascal Drouin</i>					
	La Voie Humaine <i>Robert-Léo Gendron</i>	<i>Gilles Dion</i>	<i>Alain Boucanus</i>	<i>En direct du bar le Chat Noir</i>		Classique Rock <i>Mario Darcy Marc Therrien</i>						

Du 19 au 24 octobre, c'est la semaine de la santé et de la sécurité du travail.

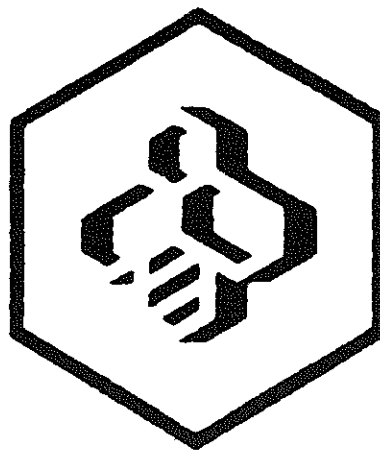
*Des expositions, des colloques, de l'information.
Une semaine d'activités et de réflexion.*

Parce que la santé et la sécurité, c'est dans la tête que ça commence.

EN 1986 POUR L'ESTRIE

- 14 703 accidents de travail
- 229 maladies professionnelles
- 14 décès

Au travail, gardons santé et sécurité en tête.



Des affaires en art?

L'idée nous plaisait de plus en plus: demander à des artistes de la région comment ils arrivent à vivre de leur art.

— Il nous faudrait un sculpteur. C'est rare ça.

— Et puis une danseuse. On les connaît mal.

— J'ai une idée. On demande aussi à un photographe.

— Oui oui. Et une chanteuse.

— Je connais quelqu'un qui produit des spectacles de musique brésilienne.

— Parle-lui-en. Moi je contacte une comédienne.

— Ah oui. Et puis moi je vais appeler une copine animatrice culturelle.

C'est comme ça qu'on s'est tous retrouvés autour d'une table à parler art, contrats, subventions et argent. Voilà pour la mise en scène. Voyons maintenant le scénario.

Geneviève Larivière nous a tous captivés dès les premiers mots prononcés de sa bouche. Narratrice née, elle nous explique comment ses voyages, contacts, rencontres et diverses expériences de la radio l'ont amenée à se passionner pour la musique brésilienne. Fonceuse et audacieuse, elle a délaissé son poste d'enseignante pour se consacrer à faire connaître ici cette musique qui l'enchantait.

Micheline Goulet est auteure-compositeure-interprète depuis plus d'une dizaine d'années. Jouant le tout pour le tout, elle se lançait dans la production d'un disque en 1985. Payant faire un disque? «Les gens imaginent facilement que je suis riche. Mais au-delà de la pseudo-renommée que m'ont donnée mon 33 tours et ma tournée de promotion, la réalité est toujours la même. La production d'un disque coûte très cher et l'argent ne rentre pas aussi facilement. Si on avait vendu Intense au prix coûtant, on aurait dû le vendre 17-18 \$.»

«L'art n'est pas la chose la plus payante» renchérit Jean Bédard, photographe. «Moi qui ai pourtant la chance de vendre une bonne partie de ma production, je n'arrive pas à en vivre». Il faut donc tenter d'ajouter d'autres sources de revenus, comme le fait Liliane St-Arnaud, danseuse-chorégraphe. Donner des cours et des ateliers, ou espérer recevoir une subvention. «J'aime enseigner la danse, mais ce que je veux c'est danser, parce qu'une carrière de danseuse, c'est pas long. Les os réagissent et le chiro coûte cher.»

À l'aube de sa carrière, Luna George, auteure-compositeure-interprète, écoute attentivement. «Moi j'ai beaucoup d'appréhension mais pas encore trop de déceptions. Je veux bien rejoindre les exigences de l'industrie de la chanson, mais en gardant mon message. J'ai surtout pas envie

de passer à côté de mon époque.» «Être artiste, c'est continuellement chercher le moyen de vivre de son art», ajoute Pierre Chouinard, sculpteur. «Mais comment arriver à créer et à produire quand toutes tes énergies passent sur ça.»

Marie-Andrée Lavigne quant à elle est animatrice à l'émission culturelle Reflets d'art à la télévision communautaire. Touche-à-tout, dévouée pour la cause, passionnée pour tout ce qui s'appelle culture, elle collectionne les projets et les réalisations dans ce domaine. «Mais les portes ne s'ouvrent pas facilement. Les gens ne sentent pas le besoin de favoriser la promotion de la culture.»

Problèmes d'argent, d'ouvertures, de soutien, «et de reconnaissance sociale» ajoute Laurence Tardif, comédienne-auteure-metteuse en scène. «Je me sens reconnue socialement depuis que j'ai un autre emploi. Ça passe par le point de vue financier et ça devient émotif. Pour arriver à vivre sans abandonner son métier d'artiste, il faut toujours réinventer de nouvelles ressources.»

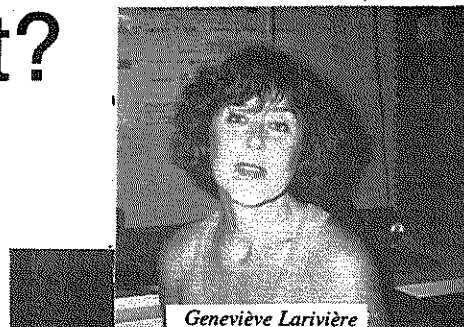
Le mythe de l'artiste

Comment arriver à créer et à produire dans de telles conditions? «On passe par-dessus; ce qu'on fait c'est une partie trop importante de notre vie», affirme spontanément Jean Bédard. Pour Geneviève Larivière, c'est un défi: «C'est la démarche qui est intéressante, pas forcément le produit fini qui devient une consécration.» Malgré cette force intérieure qui semble les animer, tous sont cependant conscients qu'ils ont droit à une reconnaissance tangible, concrète, pour continuer à évoluer comme artistes.

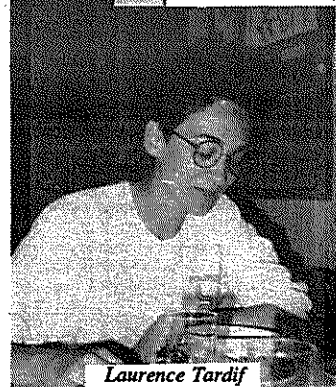
... et des œuvres d'or.

Sherbrooke représente un cas particulier. Ailleurs, et surtout à Montréal, les artistes vivent grassement. Dé trompez-vous, il n'en est rien. Vivre de son art n'importe où au Québec est un privilège auquel peu d'artistes peuvent accéder. Vous voulez des chiffres? Moins du tiers des membres de l'Union des artistes gagnent plus de 10 000 \$ par année et seulement 320 (10%) des 3 200 membres de cette Union gagnent plus de 20 000 \$. Quatre-vingt pour cent vivent sous le seuil de la pauvreté. On est loin de l'image de l'artiste blasé qui ne sait plus où mettre son argent.

Pour comprendre le tableau, imaginez une pyramide. Il y a ceux tout en haut, comme Pavarotti qui empochent 100 000 \$ pour un concert dans un arène, comme Michael Jackson qui fait 1 000 000 \$ pour une semaine de tournage d'une publicité, ou les acteurs de Dallas qui demandent un cachet de 60 000 \$ par épisode. Et puis il y a ceux qui forment la base de la pyramide, les communs des mortels des artistes dont les revenus se situent plus souvent qu'autrement au-dessous du seuil de la pauvreté. Et cette situation n'est pas propre qu'aux



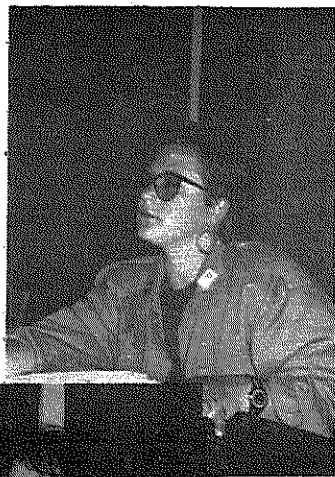
Geneviève Larivière



Laurence Tardif



Liliane St-Arnaud



Luna Georges



Micheline Goulet

«La reconnaissance c'est pas juste un mot» ajoute Micheline Goulet. «C'est pas vrai que tu vas écrire en toute quiétude quand les factures s'empilent. C'est fini le mythe de l'artiste qui écrit dans sa tour d'ivoire.» Pour Luna George, il faut quasiment être Don Quichotte pour se battre contre les moulins à vents.

Le mythe qui entoure l'artiste se traduit aussi dans certains esprits par le peu d'importance qu'on accorde à le payer. Le scénario est classique: 300 \$ pour les fanions, 500 \$ pour la publicité et on demandera à l'artiste de se produire bénévolement. Selon Micheline Goulet, il faut se garder d'encourager la mentalité qui veut que l'artiste soit un être éthéré: «On m'a déjà appelée pour participer à un événement culturel à l'extérieur de Sherbrooke. Après avoir discuté durant une heure de l'aménagement technique de la salle, on m'offrait pour toute compensation mon

billet aller-retour en autobus.» «Il faudrait complètement redéfinir les règles du jeu» soutient Jean Bédard. «Quand les gens n'auront plus rien à exposer sur leurs murs, ils commenceront à y penser. C'est fini l'époque du bénévolat automatique. À chacun sa cause.»

Volonté de changement

Favoriser une évolution dans les mentalités, provoquer une volonté de changement, redéfinir les règles du jeu, oui, mais avec qui? «Le premier milieu, c'est la ville», mentionne Pierre Chouinard. Le profil culturel, d'une ville, d'une région, provoque naturellement un impact positif sur le développement touristique et économique. Laurence Tardif ajoute: «La ville de Sherbrooke courtise les gens en leur parlant de qualité de vie. La qualité de vie, c'est aussi et beaucoup la culture. Une ville profite toujours

de la renommée de ses artistes. Sur ces rapports, la ville de Sherbrooke semble manifester une volonté certaine de s'engager.»

Les arts profitent donc d'un vent nouveau? «Sous certaines conditions», conclut Laurence Tardif. «Les municipalités doivent bien sûr s'impliquer financièrement dans le développement culturel, mais il est aussi essentiel que l'État augmente le budget des Affaires culturelles et que finalement le secteur privé fasse sa part. Nous pourrions alors espérer vivre dans des conditions plus décentes.»

Si le mythe a contribué à laisser croire que l'artiste a toujours la tête dans les nuages, il faut bien admettre qu'il doit avoir les 2 pieds sur terre s'il veut un jour vivre de cette matière précieuse et fragile: la création.

Anne Beauvais
France Denis

Mais, rétorqueront les esprits comptables, l'État ne peut tout prendre en charge. La culture est un luxe, une dépense qui rapporte peu ou pas du tout.

Spontanément, la réplique est évidente. Oui la culture est rentable parce qu'elle est le miroir et la mémoire de notre société. Elle est notre distinction, notre caractéristique, notre âme, notre poulx. C'est déjà suffisant pour s'en enorgueillir et l'encourager.

Mais la culture est-elle rentable économiquement? Directement, non. Pas plus que les bibliothèques. Pas plus que les hôpitaux ou les écoles. Mais à long terme et au sens large, oui parce qu'en dépit du faible revenu des artistes et créateurs, la culture génère de très grandes retombées économiques. Elle crée des emplois, 57 000 au Québec, 300 000 au Canada: trois fois plus que l'industrie des produits forestiers. Elle a un effet de 3 milliards \$ sur l'économie québécoise. Au niveau du produit intérieur brut, les activités culturelles et artistiques rapportent plus que les industries du caoutchouc, des plastiques, des textiles et de l'ameublement... réunies! Et en 1985, chaque dollar

investi par le gouvernement dans l'industrie du spectacle lui rapportait 1,60 \$ en impôts et taxes directes tout en générant une activité qui représente 4 fois la somme des investissements des 3 paliers du gouvernement.

Bref, la culture n'est pas une dépense mais un investissement, réel et comptable.

Faut-il absolument parler de chiffres, de produit intérieur brut et de retombées économiques pour nous convaincre de la nécessité d'une vie culturelle en santé? Car il y a un piège à aligner ainsi des colonnes de chiffres. C'est de réduire justement la culture à une valeur boursière, à un investissement qui rapporte. Mais l'argument est pesant, parce qu'il est sonnant.

France Denis

Sources:
Manifeste du Parti libéral du Québec, 1985
Le financement des arts au Canada d'ici l'an 2000, Canada juin 1986
«Les arts et les industries culturelles dans l'économie canadienne». La Conférence canadienne des arts, 1985
Statistiques Canada